Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

PAYS DE TRONÇAIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

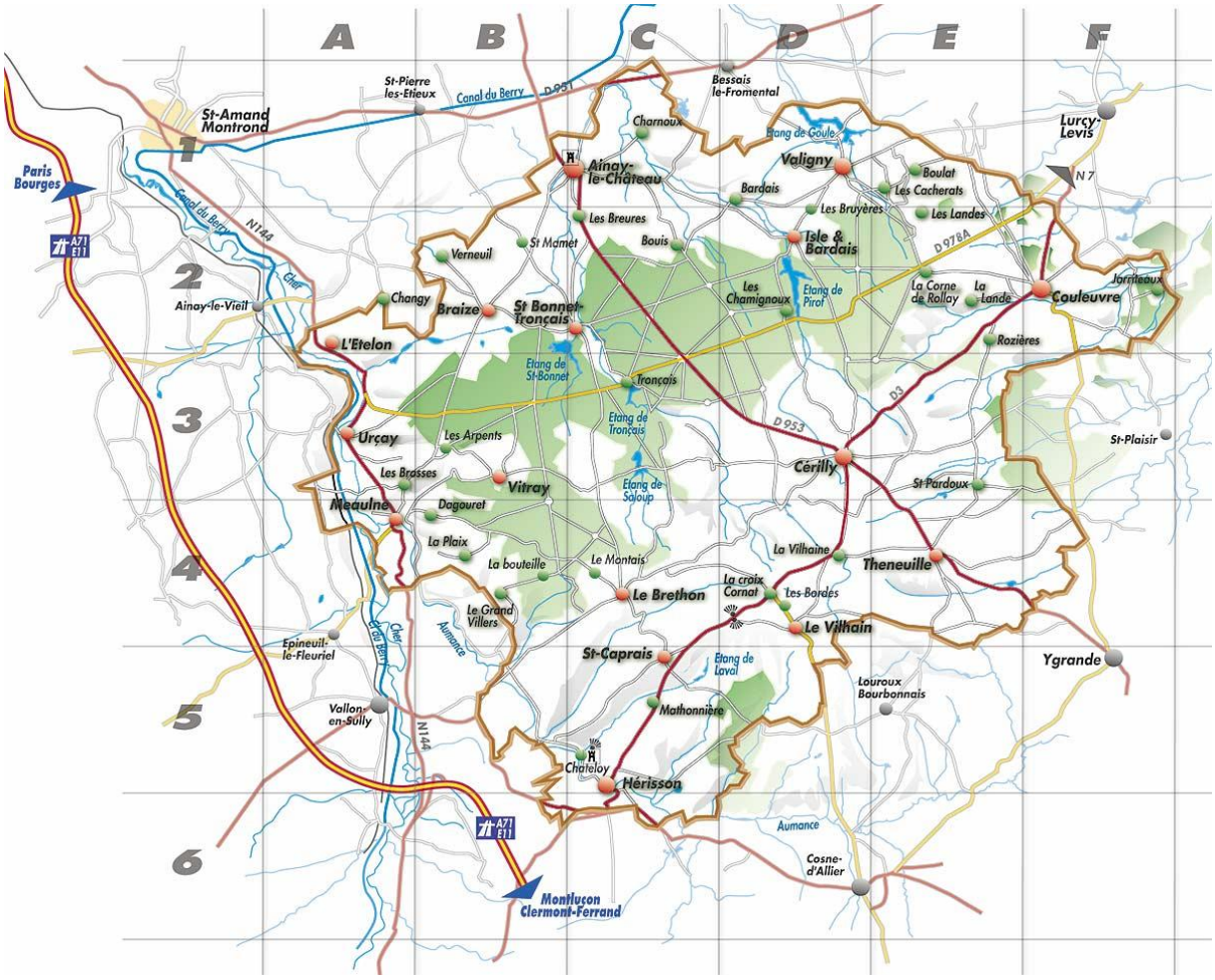

<u>Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39</u>

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI et l'utilisation des crédits engagés par l'EPCI dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier **(possibilité).**

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale **(obligation).**

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

SOMMAIRE

I - Exercice des compétences : avancement des projets et des actions en 2019 p 3
A – Rappel : les compétences de la communauté de communes p 3
B – Aménagement de l'espace et développement économique p 5
1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) p 5
2 – Le contrat Ambition Région p 6
3 – Le contrat territoire Allier p 7
4 – Charte forestière de territoire - Forêt d'exception p 8
5 – Etude d'aménagement de bourg p 8
6 – Commission intercommunale d'accessibilité p 8
7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon p 9
8 – Habitat p 9
9 – Développement économique p 10
C – Développement culturel p 11
D – Protection et mise en valeur de l'environnement p 11
1 – Compétence « ordures ménagères » p 11
2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance p 12
E – Compétence tourisme p 12
1 – L'office de tourisme p 12
2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique p 13
3 – Le soutien aux évènements majeurs p 13
4 – Les forges de Tronçais p 14
5 - Restauration du petit patrimoine p 14
F – Enfance jeunesse p 14
1 – Les partenariats p 14
2 – Les transports p 15
3 – Oxygène p 15
G – La voirie p 15
H – L'école P 16

II – Fonctionnement de la communauté de communes p 18
A – Le conseil communautaire p 18
B – Le renforcement de la coopération intercommunale p 27
1 – Transferts de compétences à la communauté de communes p 27
2 – Attribution de compensation p 27
3 – Le FPIC et l'aide aux bâtiments communaux p 29
C – Le personnel de la communauté de communes p 30

III – Le compte administratif 2019 p 32
A – Les résultats 2019 du budget principal p 32
B – Le compte administratif 2019 du budget annexe « plate-forme bois » p 36
C – Les marchés publics conclus en 2019 p 36

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

I – Communauté de communes : exercice des compétences, bilan 2019.

A – Rappel : les principales compétences de la communauté de communes au 31/12/2019.

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ;

- Définition de projets de territoires
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Constitution d'un « PAYS » en partenariat avec d'autres EPCI

B – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

C – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

C – AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

D – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

A) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

- Conduite d'études, animation, réalisation d'opérations de restauration-entretien des berges et de la rivière Aumance.

B) POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Définition et animation d'une charte architecturale et paysagère du Pays de Tronçais
- Etudes globales d'aménagement de bourg
- Aide à la lutte contre la précarité énergétique des logements
- Mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de la procédure qui pourrait lui succéder

C) POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

- Aide aux propriétaires bailleurs privés qui conventionnent leurs logements avec l'ANAH.
- Aide aux propriétaires privés en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent ; aide à l'autonomie et la rénovation énergétique.

D) CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE GOUDRONNEE

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

E) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Transport scolaire, écoles maternelles et primaires, restauration scolaire ; accueil périscolaire avant et après la classe.

G) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Mise à disposition du minibus de la communauté de communes au profit des structures à vocation sociale du Pays de Tronçais (Centre Social Rural, Maisons de Retraite, CCAS) et des associations ayant leur siège dans le Pays de Tronçais.

H) CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

3) COMPETENCES FACULTATIVES

A) TOURISME :

- Etudes, construction, entretien et fonctionnement des équipements touristiques du centre de tourisme « champ fossé » à St-Bonnet-Tronçais, et du centre de tourisme « Les Ecossais » à Isle et Bardais.
- Réalisation d'équipements touristiques en forêt domaniale de Tronçais en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt.
- Mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le périmètre de la communauté conformément à la liste ci-annexée : diagnostic initial, étude des itinéraires, signalétique correspondante et promotion par un topo guide de randonnée du Pays de Tronçais.

B) SOUTIEN AUX EVENEMENTS TOURISTIQUES, SPORTIFS, CULTURELS :

- Oxygène la bulle verte, la boucle du Pays de Tronçais, le comice agricole, les journées universitaires de Hérisson, les Menus du Terroir, le triathlon de Tronçais.
- Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet soutenu par des aides départementales et / ou régionales et / ou européennes.

C) POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE :

- Création ou soutien à la création d'une halte garderie itinérante sur le périmètre de la communauté de communes.
- Création ou soutien à la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le périmètre de la communauté de communes.
- Mise en place d'actions d'animation de la jeunesse à l'échelle de la communauté de communes.
- Accueil de loisirs extrascolaire

D) CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

B – Aménagement de l'espace et développement économique.

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher. La cotisation s'élève à 15 180,66 € en 2019 : 12 650,55 € pour l'adhésion au syndicat mixte, 1 763,41 € pour la contribution au programme Leader et 766,70 € pour la contribution au SCOT.

1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

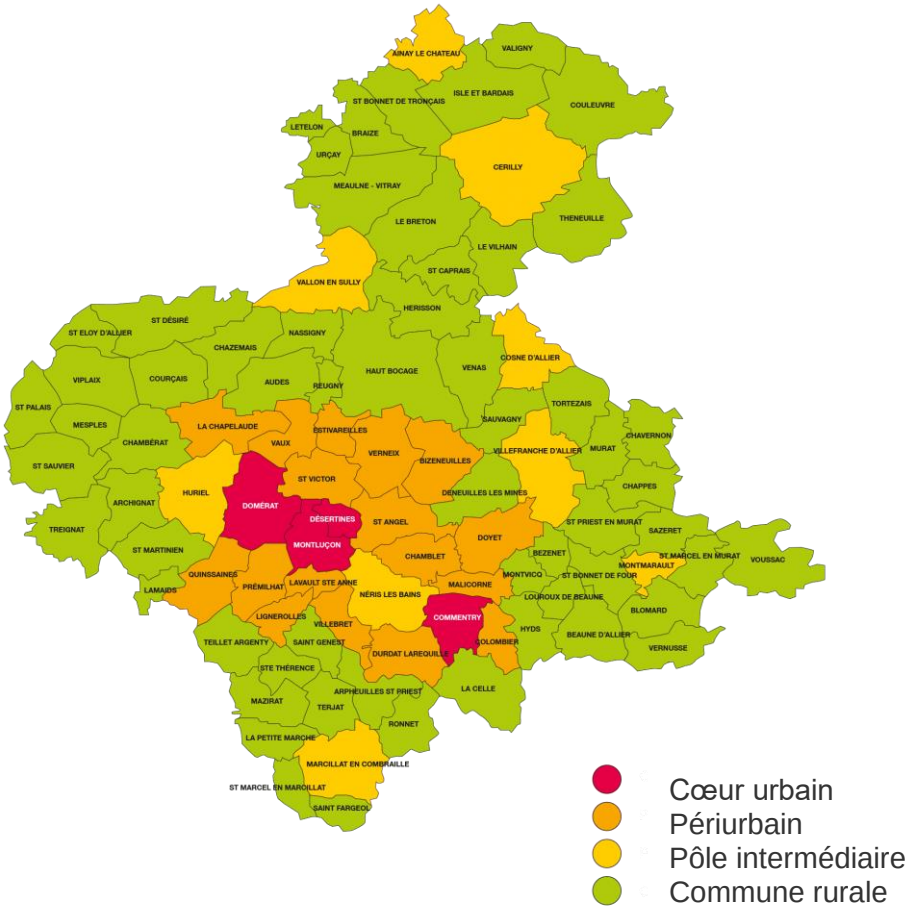

Après 6 ans d'élaboration, le SCOT a été approuvé le 18 mars 2013. Il présente le projet d'aménagement et de développement durable, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour l'essentiel, **ce document concerne l'agglomération montluçonnaise ainsi que les 4 communes dotées d'un document d'urbanisme : Hérisson, Meaulne et Saint-Bonnet-Tronçais qui ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU), et Isle-et-Bardais qui a un Plan d'Occupation des Sols valant PLU**. En effet, le PLU doit se conformer aux objectifs du SCOT. Les 12 autres communes de la communauté de communes restent soumises à une norme supérieure au SCOT : le Règlement National d'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Suite à la refonte du livre 1er du Code de l'Urbanisme, l'année 2017 a été consacrée à la révision partielle du SCOT. Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://vallee2.fr/le-pays-en-actions/amenagement-services-a-la-population/scot/

Aux termes de l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014, **les communautés de communes** et d'agglomération **sont devenues compétentes de plein droit en matière de PLU,** document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale, à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit **le 27 mars 2017**. Cependant, ce transfert automatique pouvait être bloqué si **au minimum 25 % des communes (4) représentant au moins 20 % de la population** (environ 1 540 habitants) s'y opposaient par délibération *ad hoc,* au plus tard 3 mois avant le 27 mars 2017. Toutes les communes se sont opposées à ce transfert automatique. En effet, en cas de transfert, la communauté de communes aurait dû assumer la mise à jour des PLU existants et, à terme, s'engager dans une démarche d'extension du PLU à l'ensemble des 15 communes. Cela aurait eu des conséquences financières, humaines et politiques lourdes à l'échelle de la communauté de commune (entre 140 000 et 215 000 €).
Cette minorité de blocage peut-être réitérée entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020, pour éviter un transfert automatique de cette compétence à compter du 1er janvier 2021.

2 – Le contrat Ambition Région

Le contrat Ambition Région a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 19 avril 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional le 18 mai 2017. Il comprend les actions suivantes :

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition		Département		Etat	
2017	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St Bonnet de Tronçais - Valigny	441 000,00 €	88 200,00 €	20,00%	97 440,00 €	22,10%	94 500,00 €	21,43%	160 560,00 €	36,41%
2018-2019	ComCom Tronçais	Réhabilitation de l'école de Hérisson	615 600,00 €	123 120,00 €	20,00%	123 120,00 €	20,00%	184 680,00 €	30,00%	184 680,00 €	30,00%
2018-2019	ComCom Tronçais	Forges de Tronçais (démolition et étude - tranche 1)	3 000 000,00 €	1 551 160,00 €	51,71%	269 840,00 €	8,99%	300 000,00 €	10,00%	700 000,00 €	23,33%
2017	Commune Cérilly	Un stade pour tous	348 000,00 €	69 600,00 €	20,00%	69 600,00 €	20,00%	90 000,00 €	25,86%	104 400,00 €	30,00%
			4 404 600,00 €	**1 832 080,00 €**	**41,59%**	**560 000,00 €**	**12,71%**	**669 180,00 €**	**15,19%**	**1 149 640,00 €**	**26,10%**

Lors du conseil communautaire en date du 19 novembre 2019, un avenant au contrat Ambition Région a été adopté de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région Contrat Ambition Région	
2017-2018	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St-Bonnet-Tronçais Valigny	420 476,00 €	81 321,00 €	19,34%
2019	ComCom Tronçais	Restructuration et extension de l'école de Hérisson	735 596,00 €	174 966,00 €	23,79%
2019	ComCom Tronçais	Création d'une entrée sur le site des Forges de Tronçais	288 910,00 €	34 780,00 €	12,04%
2019	ComCom Tronçais	Aménagement de l'Etag de Pirot et signalétique en forêt domaniale : 2ème tranche d'équipements en Forêt de Tronçais	202 421,00 €	31 195,00 €	15,41%
2019	ComCom Tronçais	Ecole numérique innovante et ruralité	109 762,00 €	31 323,00 €	28,54%
2018	Commune Cérilly	Un stade pour tous	34 800,00 €	69 600,00 €	20,00%
2020	Commune Cérilly	Extension du pôle médical de Cérilly et aménagement de locaux pour la Maison France Services	568 500,00 €	136 815,00 €	24,07%
TOTAL			**2 360 465,00 €**	**560 000,00 €**	**20,90%**

3 – Le contrat territoire Allier.

Le contrat qui avait fait l'objet d'un avenant en fin d'année 2016 comportait les actions suivantes Ce contrat s'est terminé en 2017 (cf. rapport d'activité 2017).

Un nouveau contrat a été signé le 28 septembre 2018, pour la période 2018-2020. Il a fait l'objet d'un avenant approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 5 décembre 2018. Il comporte les actions suivantes :

Nature des Actions	Coût H.T	Département	Comcom	Région	Etat	Autres
Aménagement de l'entrée des forges de Tronçais	65 000 €	34 435 €	45 500 €			
Etude diagnostic et positionnement stratégique du CAP Tronçais	11 700 €	3 510 €	2 340 €	5 850,00 €		
Réhabilitation du CAP Tronçais	600 000 €	210 000 €	120 000 €		210 000 €	
Etude diagnostic et positionnement stratégique des campings de Champ Fossé et des Ecossais	12 490 €	3 747 €	2 498 €	6 245,00 €		
Tronçais Forêt d'Exception – Colbert 2 ; Pirot ; observatoire de la faune	220 470 €	77 164 €	66 141 €		77 164 €	
Tronçais Forêt d'Exception – Tranche 2	150 000 €	52 500 €	45 000 €		52 500 €	
Aménagement de l'accueil de loisirs	93 236 €	27 971 €	35 242 €			30 023 €
Equipement numérique des écoles du Pays de Tronçais	90 000 €	30 000 €	60 000 €			
Fonctionnement ALSH	390 000 €	49 900 €	190 100 €			150 000 €

Lors des conseils communautaires en date 20 mars 2020, un avenant a été voté. Il se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Actions	Montant inscrit au contrat	Montant après affection réservé	Montant suite à l'avenant sollicité	Solde
Tronçais Forêt d'exception – tranche 2	52 500,00	52 500,00	0,00	-52 500,00
Cap Tronçais	210 000,00	210 000,00	81 718,84	-128 281,16
Tronçais Forêt d'exception – tranche 1	77 164,50	77 164,50	112 216,46	35 051,96
Aménagement entrée des forges	19 500,00	34 435,50	94 500,00	60 064,50
Ecole de Hérisson	0,00	0,00	85 664,70	85 664,70
TOTAL	**359 164,50**	**374 100,00**	**374 100,00**	**0,00**

Force est de constater que les modifications concernent principalement l'inscription de l'école de Hérisson avec le retrait de Tronçais Forêt d'exception – tranche 2 et d'une partie de Cap Tronçais.

4 – La charte forestière de territoire – Forêt d'exception,

L'objectif du programme consiste à offrir une qualité d'accueil du public digne de son rang. Cela comprend :

- **l'accueil, l'information, l'orientation** (kiosque, signalétique directionnelle, signalétique d'information, abris, tables bancs) ;
- **la découverte de la flore et de la faune** (sentier accessible aux personnes à mobilité réduite sur une partie du périmètre de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais) ;
- **l'animation** en lien avec l'office de tourisme intercommunautaire de la vallée du Cœur de France.

Le programme « Forêt d'exception » associe l'ONF, la communauté de communes, les usagers de la forêt via les associations comme la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, Allier Nature, les sociétés de pêche et de chasse, les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.).

Après l'obtention du label Forêt d'exception® en 2017, l'année 2019 a été marquée par l'inauguration de la futaie Colbert II et des 25 sentiers de chemins de randonnée dont celui autour de l'étang de Pirot.

5 – Etude d'aménagement de bourg.

Depuis sa création, la communauté de communes a financé 11 études d'aménagement de bourg. Toutes les communes concernées en ont bénéficié.

6 – La commission intercommunale d'accessibilité.

- **Accessibilité des écoles (cf. page18)**

Le conseil communautaire a décidé de rendre accessible l'ensemble des écoles de chacune des communes : soit au minimum une classe par école. La mise en accessibilité des locaux comprend les cheminements extérieurs, l'accès au bâtiment et les sanitaires. Afin de lisser les investissements entre 2015 et 2018, tel que le rend possible la loi, un agenda d'accessibilité a été élaboré :

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Année	**2015/2016**		**2016/2017**			**2017/2018**			
Groupe scolaire	Ainay	Meaulne	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Hérisson	Le Brethon	Le Vilhain

Compte tenu des délais liés aux demandes de subvention et à la réalisation des travaux, le nouveau calendrier s'établit ainsi :

Année	**2017/2018**						**2018/2019**
Groupe scolaire	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Le Brethon	Le Vilhain	Hérisson

Les écoles maternelle et primaire de Cérilly ont été mises en accessibilité depuis la fin d'année 2014, celles de Meaulne et Ainay-le-Château en 2015-2016. Les écoles de Valigny et Couleuvre ont été mise en accessibilité en 2018. Pour les deux écoles et la garderie de Saint-Bonnet, l'essentiel des travaux était réalisé au 31 décembre 2018.

7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon.

Pas de nouveauté par rapport à 2014.

8 – Habitat

a – Programme « habiter mieux ».

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) accorde, au titre des travaux, une aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 1 100 €, qui peut être majorée à due concurrence des aides accordées par les collectivités locales, dans la limite d'un plafond de 1 600 €. Sont éligibles à ce programme les ménages propriétaires occupants remplissant les conditions réglementaires de ressources (plus de 26 000 ménages sont éligibles dans le département représentant 26% des propriétaires occupants de l'Allier) et réalisant des travaux permettant une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, attestée par une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux.

Lors de sa réunion du 18 juin 2015, le conseil communautaire a renforcé sa politique en faveur de l'habitat en instaurant les aides suivantes :

- aide à la lutte contre l'insalubrité et la dégradation des logements avec une aide de 5 % du montant des travaux plafonnés à 2 500 € / logement ;
- aide à l'autonomie et au maintien à domicile avec une aide de 10 % du montant des travaux plafonnés à 500 € / logement ;
- aide à la rénovation énergétique avec une aide forfaitaire de 1 000 € / logement contre 200 € actuellement ;
- aide à la sortie de vacance des logements situés en centre bourg avec une aide de 20 % du montant des travaux plafonnée à 2 000 € / logement ;

Ainsi, **le conseil communautaire a attribué 10 aides au titre de l'année 2019, pour un montant total de 7 930 €**.

b – Primes pour la réhabilitation des façades et logements vacants.

Depuis 2014, il ne reste plus qu'un dossier à solder.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

c – Adhésion à l'ADIL.

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le conseil a décidé d'adhérer l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, et particulièrement à sa mission « observatoire ».

9 –Développement économique (Cf. http://www.paysdetroncais.fr/ Economie)

a – conventionnement avec le Département pour les aides à l'immobilier d'entreprise et la redynamisation des activités commerciales de centre-bourg.

La Loi NOTRe a attribué aux communautés de communes et d'agglomération, ainsi qu'aux métropoles, la compétence de définir les régimes d'aides et d'octroyer les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Cependant, le Département a exercé la compétence d'aide aux entreprises pendant de nombreuses années, via principalement des subventions à l'investissement. Dans le Pays de Tronçais, 3 entreprises ont bénéficié de ces aides de 2012 à 2014, pour un montant de 129 918 € (Gel Réunion, Chêne Bois, Fromagerie Déret). Ainsi, le Département jouait un rôle important auprès des entreprises. Afin de ne pas casser ce dispositif, le Département nous propose de mettre en place une délégation partielle d'octroi des aides à l'investissement des entreprises.

Cette délégation présente deux avantages majeurs :

- elle permet de mobiliser les financements du Conseil Départemental qui peut prendre en charge jusqu'à 80 % de l'aide accordée à l'entreprise par la communauté de communes et le Département ;
- elle permet à la communauté de communes de s'appuyer sur les services départementaux et les structures d'accompagnement (consulaires, agence…) en amont (détection, vérification de l'éligibilité, réunions, visites) et en aval des projets (évaluation de l'aide, avancement du programme…).

Une convention tripartite de financement (Communauté, Département, entreprise) précisant les participations respectives est établie projet par projet. Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au dispositif adopté par la Communauté.

b – conventionnement avec la Région pour les aides aux très petites entreprises disposant d'un point de vente.

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent depuis le 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.
Cependant, dans le cas des aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, la Région intervient seulement si la communauté de communes, à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % de l'assiette éligible. Pour ne pas priver les quelques entreprises de notre territoire qui pourraient prétendre à ces aides, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe avec la Région. Cette convention permet à l'inverse à la communauté de communes d'autoriser la Région à subventionner les projets d'immobilier d'entreprise, comme cela a déjà été fait avec le Département.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Le plancher de la subvention régionale est fixé à 500 €. Le plafond de subvention régional est fixé à 3 000 € soit un maximum de 30 000 € de dépenses HT. L'aide de la communauté de communes doit être cumulée avec un cofinancement de la Région. Plus largement, l'aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques (Fonds Européens, Etat, Collectivités). L'aide de la communauté de communes est fixée à 10 % des dépenses éligibles (soit au maximum 3 000 €).

En 2018, le conseil communautaire a attribué une aide de 1 960 € à la SARL La Toque Blanche du Mitron (achat de matériel : pétrin, etc.).

c – Le renouvellement du soutien aux organismes d'accompagnement des entreprises.

Le 30 novembre 2015, le conseil avait approuvé l'adhésion, au titre de l'année 2015, à la Mission locale qui remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cette adhésion a été renouvelée pour l'année 2019 pour un montant de 2 772,50 €.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil communautaire avait approuvé l'adhésion de la communauté de communes à Montluçon Initiative, et désigné la Présidente pour y siéger. Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, adhérente de France Initiative, 1er réseau d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui regroupe, aujourd'hui, plus de 250 plateformes en France. Elle est composée de chefs d'entreprises bénévoles et de partenaires techniques qui apportent leur aide aux futurs créateurs et repreneurs d'entreprises. Le montant de la cotisation s'élève à 250 € / an.

d – Projet économique territorial.

La commission communication a réfléchi à valoriser le territoire de la communauté de communes du Pays de Tronçais à travers le secteur économique, le domaine culturel et la filière du tourisme. Lors du conseil communautaire en date du 20 mars 2020, les élus ont souhaité recourir à un prestataire extérieur pour mener cette démarche. Une première phase a été présentée lors du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020. Ce projet s'inscrit dans le projet du mandat 2020-2026.

C – Développement culturel.

Suite à la réhabilitation du studio de répétition « Le Cube » à Hérisson, le bâtiment a été vendu, par l'intermédiaire d'un contrat crédit-vendeur, à la compagnie de théâtre La Belle Meunière, pour un montant de 119 000 €. Cette compagnie y crée des spectacles et des décors (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). **La compagnie rembourse le crédit-vendeur à la communauté de communes à raison de 5 000 € / an.**

D – Protection et mise en valeur de l'environnement.

1 – Compétence « ordures ménagères ».

a – Collecte et reversement de la REOM et de la TEOM.

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté de communes perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants de L'Etelon, Urçay, Meaulne - Vitray et la redevance ordures ménagères payée par les redevables des 12 autres communes. Lors de la séance du 11 juillet 2019 le conseil communautaire a délibéré afin de percevoir la TEOM que le comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly a institué lors de sa séance du 25 juin 2019. Ainsi, la TEOM est applicable à

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

compter du 1er janvier 2020. A compter du 1er janvier 2020, l'ensemble des habitants de la communauté de communes du Pays de Tronçais seront assujettis à la TEOM.

Concrètement, les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères continuent à définir leurs tarifs et votent le montant des recettes dont ils ont besoin pour faire fonctionner le service. **La communauté de communes prélève ce produit et leur reverse intégralement.** C'est le principe de représentation substitution qui s'est appliqué.

En 2019, la communauté de communes a reversé aux SICTOM de Cérilly et au SICTOM de la Région Montluçonnaise, la redevance et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'elle a perçues auprès des usagers du territoire, soit 832 648,77 €.

2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance et la compétence GEMAPI.

a – L'Aumance.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil a approuvé une convention triennale de financement (2016-2017-2018) avec la communauté de communes de la région de Montmarault et les autres EPCI partenaires. Il s'agit de financer un poste de technicien de rivière, cet agent sera chargé de préparer le programme de travaux. Le recrutement a eu lieu en 2018 pour une prise de fonction au 7 janvier 2019.

Par cette convention, la communauté de communes du Pays de Tronçais s'engage à verser **952 € / an** à la communauté de communes de la région de Montmarault (la répartition des cotisations entre EPCI se fait à partir du coût du poste (30 000 €), déduction faite des subventions de l'Agence de l'eau et du Département (24 000 €). Les 6 000 € restants sont répartis entre les EPCI en fonction de leur population.

Depuis le 1er janvier 2019, une chargée de mission rivière a été recrutée par la communauté de communes Commentry-Monmarault afin de mettre en œuvre le contrat de territoire « œil-Aumance » (gestion des berges, des embacles, ouvrages). La communauté de communes du Pays de Tronçais contribue au financement du poste.

b – La GEMAPI.

Cf. rapport d'activité 2017.

E – Compétence tourisme.

L'action de la communauté de communes s'articule autour de 3 axes :

- renforcer la qualité de l'accueil en forêt domaniale ;
- requalifier les infrastructures d'hébergement et des bases de loisirs ;
- améliorer l'animation, la coopération des acteurs et la gestion des équipements.

1 – L'office de tourisme.

Bras armé de la communauté de communes pour l'animation, l'office de tourisme assume les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique adaptées à son classement. Son intervention s'effectue dans le cadre d'une convention d'objectifs qui a pris effet le 1er janvier 2010.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un « Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) de la Vallée du Cœur de France » sous forme

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

associative afin de permettre le regroupement des structures d'accueil, d'information et de promotion touristique des EPCI composant le territoire du PETR. L'OTI regroupe les anciens offices de tourisme de Montluçon, de Marcillat-en-Combraille et du Pays de Tronçais. Il inclut également la communauté de communes du Val de Cher. L'OTI a pris la suite de l'office tourisme Aumance Tronçais à compter du 1er janvier 2018, et la communauté de communes lui a versé une subvention annuelle de 50 014,50 €, en 2019, soit une contribution moyenne par habitant de 6,50 €.
Son budget de fonctionnement s'élève à 751 623 €, dont 540 017 € pour la masse salariale (source : bilan comptable de l'OTI 2018 transmis à la communauté de communes le 19/12/2019).

2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique.

Le SMAT a été dissout et ses équipements (centres de tourisme, cap Tronçais) ont été repris par la communauté de communes du Pays de Tronçais. Le Cap Tronçais (ancien CPIE) est loué au patronage laïque de Montluçon. Les centres de tourisme sont gérés par l'Association du Pays de Tronçais.

En 2019, les élus ont réfléchi à une possible délégation de services publics sur la gestion des deux centres de tourisme. Après plusieurs réunions et la réception des offres, la délégation de services publics n'a pas abouti.

Concernant le Cap Tronçais, une étude d'opportunité et de faisabilité a fait l'objet d'une restitution le 24 mai 2019. Cette étude prend en compte les aspects techniques et financiers du projet d'exploitation du site. Elle permet de déterminer le montant des investissements nécessaires à la mise aux normes du site. Par ailleurs, elle définit différents scénarios d'exploitation.

3 – Le soutien aux évènements majeurs.

Comme chaque année, la communauté de communes a financé la Boucle de Tronçais (6 450 €), le triathlon de Tronçais (1 000 €), le Festival de musique en Bourbonnais (1 000 €), l'Association des amis des pèlerins de Saint-Jacques (250 €), le P'tit Bastringue pour Hérisson en fête (1 000 €).

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet d'intérêt communautaire », la communauté de communes a attribué une aide de 500 € à l'association DomaineM pour son action en faveur du développement culturel dans le Pays de Tronçais. En outre, l'association vélo sans âge (1 000 €) ; l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Bonnet-Tronçais (200 €) ; l'association club loisirs mécaniques d'Ainay-le-Château (1 000 €) ; l'association informatique en pays de Tronçais (200 €) ; le Bistrot culture (600 €) ; l'association les bourre-bonnets (500 €) ; l'association les chers urbains Valigny (300 €) ; le Hérisson Social Club (1 000 €) ; Polymorphe Corp (1 000 €) et Vitray festivités (500 €) ont également perçu des subventions en 2019.

Pour mémoire, sont d'intérêt communautaire les projets d'associations à caractère culturel et / ou sportif, dont le projet est déclaré éligible aux aides régionales par le conseil culturel territorial et / ou aux aides européennes par le groupe d'action locale. Lors da sa réunion du 26 mai 2016, le conseil communautaire a précisé les modalités d'aides financières aux associations comme suit :

- enveloppe annuelle de 6 000 € (montant maximal) ;
- liste de pièces à fournir obligatoirement par l'association : le descriptif détaillé de la manifestation : objectifs, nombre prévisionnel et provenance des participants, dates et lieux ; le budget prévisionnel en dépenses et en recettes faisant apparaître les partenaires financiers, la part d'autofinancement et le montant de l'aide sollicitée auprès de la communauté de communes ; le bilan financier de la précédente édition le cas échéant ; le récépissé de déclaration de l'association en Préfecture ; un relevé d'identité bancaire ; le

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

compte de résultat de l'année n-1 de l'association, faisant apparaître la trésorerie disponible ;

- rédaction systématique d'un accusé de réception suite au dépôt des demandes ;
- date limite de dépôt de la demande avant le 28 février de l'année ;
- réunion de la commission durant la 1ère quinzaine de mars afin d'examiner les dossiers et émettre ses propositions au conseil communautaire.

4 - Les forges de Tronçais.

Le conseil communautaire a décidé, lors de sa réunion du 23 mars 2017, de vendre la partie industrielle récente des forges de Tronçais (bâtiments et terrains situés entre le canal et la ligne forestière du Vieux Morat, parcelles B 708, B 765, B 1290 partiellement, B 729, B 1102, B 1103, B1104, B1106, B 1107 à la société PIM PARTICIPATIONS, dont le siège social se situe à La Pacaudière 03360 BRAIZE, n° SIRET 421 305 210 00054. L'acte de vente a été signé en 2019 pour un montant de 120 000 €.

La communauté de communes ne dispose que d'un portail d'un mètre de large pour entrer par l'avenue Nicolas Rambourg (route départementale). Quant à l'accès par l'arrière du site, il se fait par une piste forestière. Par conséquent, la communauté de communes doit créer une entrée sur l'avenue Nicolas Rambourg afin de libérer une partie des produits de la vente (44 000 €) qui sont sous séquestre.

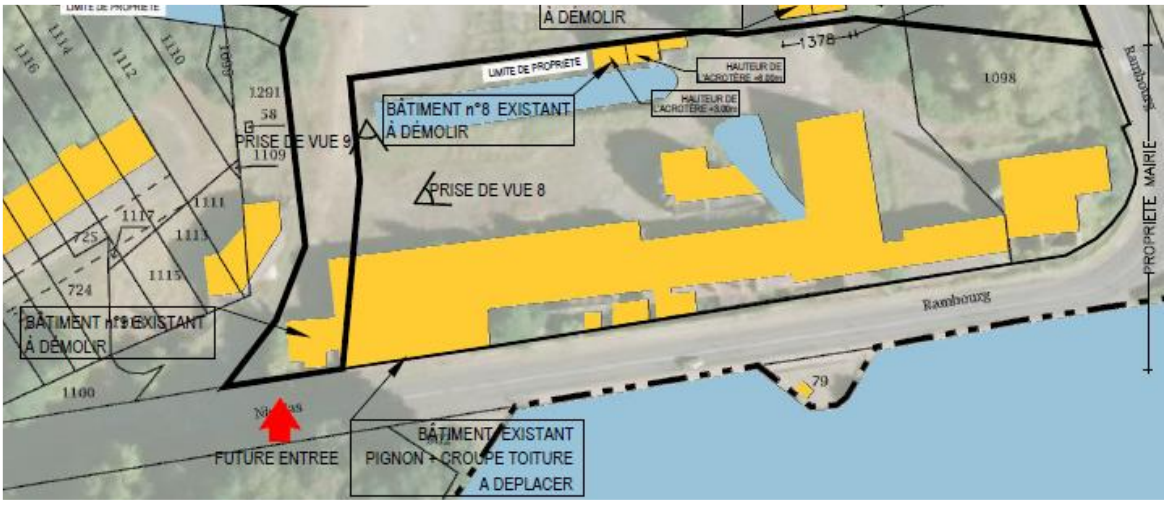

Pour créer une entrée, il faut détruire une partie des bâtiments, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

5 – Restauration du petit patrimoine.

En 2019, la communauté de communes a financé un chantier de jeunes internationaux qui a été réalisé au Brethon pour un coût de 6 010 €. Il s'agissait de rénover le mur d'enceinte de l'Eglise.

F – Enfance jeunesse.

1 – Les partenariats de la communauté de communes.

L'intervention de la communauté de communes se concrétise par un partenariat avec 2 structures, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2014-2017 :

- le **centre social de Meaulne** pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont dépendent 12 des 15 communes, et les actions d'animation de la jeunesse. Depuis le

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

1er juillet 2019, la communauté de communes du Pays de Tronçais ne conventionne plus avec le centre social de Meaulne ;

- le **centre social de Lurcy-Lévis** pour le RAM dont dépendent les communes de Couleuvre, Valigny et Isle-et-Bardais.

En 2019, le centre social de Meaulne a reçu une subvention de 7 519,12 € et le centre social de Lurçy-Lévis une aide de 3 530,37 €.

2 – Les transports.

a – La jeunesse.

La communauté de communes met à disposition des associations (en priorité les associations intervenant en faveur de l'enfance jeunesse) deux minibus de 9 places. Ces véhicules sont mis à disposition gratuitement. Il suffit seulement de payer le carburant consommé. Les minibus parcourent en moyenne **20 000 kilomètres** / an et répondent à un vrai besoin.

b – Les Restos du Cœur.

L'association locale Les Restos du Cœur utilise un minibus **deux demi-journées par semaine**, pour assurer le transport des bénéficiaires ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens.

3 – Oxygène.

Comme chaque année, la communauté de communes a organisé **Oxygène**. Cette manifestation est destinée aux élèves des écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux élèves des collèges. La manifestation s'est déroulée en mai 2019, et près de **900 enfants ont été accueillis en forêt de Tronçais et 110 collégiens.** La communauté de communes a pris en charge le transport des enfants, les récompenses, la présence d'une équipe de 4 secouristes et les plateaux repas de ces derniers. La manifestation a coûté **16 133 €** dont une partie est subventionnée par le Conseil départemental.

G – La voirie.

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence voirie. Elle intervient sur toutes les voies communales ou rurales revêtues et ouvertes à la circulation du public, soit **470 kilomètres**. En matière de fonctionnement, il s'agit des dépenses de bouchage des nids de poule, de broyage, de marquage au sol. Selon les communes, ces travaux sont réalisés en régie ou bien dans le cadre de marchés publics avec des entreprises. **Les charges de fonctionnement liées à la voirie [salaire des personnels, fournitures, prestations réalisées par les entreprises (broyage, fauchage, petit entretien), contribution au syndicat de voirie] s'élèvent, en 2019, à 608 318 €** (dont 71 900 € de travaux réalisés dans les communes de Couleuvre, Theneuille et Valigny qui sont payés en fonctionnement compte tenu de l'adhésion de ces 3 communes au Syndicat de voirie d'Ygrande).

En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé les dépenses suivantes en 2019 :

	TOTAL	TRAVAUX	Maîtrise d'œuvre et études
AINAY	2 316	1 980	336
BRAIZE	44 151	43 886	285
CERILLY	209 753	199 949	9 804

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

HERISSON	110 146	107 262	2 884
ISLE ET BARDAIS	108 039	107 755	284
LE BRETHON	38 632	38 632	0
LETELON	6 372	6 372	0
LE VILHAIN	1 920	1 920	0
MEAULNE VITRAY	493	209	284
ST BONNET	118 898	106 934	11 964
ST CAPRAIS	4 687	4 687	0
URCAY	1 076	1 076	0
TOTAL	**646 483**	**620 662**	**25 821**

S'agissant du matériel, en 2019, la communauté de communes a acheté un godet multifonctions pour la commune de Le Brethon (2 400€) et un broyeur de haies pour la commune de Theneuille (26 160 €).

*Pour les communes de Couleuvre, Theneuille et Valigny, les dépenses de voirie se traduisent par une contribution au syndicat de voirie d'Ygrande. Il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement.

	SYNDICAT YGRANDE			
	COTISATION	**ENTRETIEN**	**TRAVAUX sub déduite**	**TRAVAUX réalisés**
COULEUVRE	6 539	27 883	51 600	86 022
THENEUILLE	4 262	19 277	0	23 539
VALIGNY	5 597	18 202	20 300	44 099
TOTAL	16 398	65 362	71 900	153 660

Pour financer ces dépenses, **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

H – Les écoles.

Ainay-le-Château	école maternelle
	école élémentaire
Braize	école élémentaire
Cérilly	école maternelle Les Tourterelles
	école élémentaire Charles Louis Philippe
*Couleuvre**	*école maternelle (SIRP - RPI avec Valigny)*
	école élémentaire

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

*Hérisson**	*école maternelle*
	école élémentaire
Le Brethon	école élémentaire Jean-Charles Varennes
Le Vilhain	école maternelle
Meaulne	école maternelle et élémentaire
Saint-Bonnet-Tronçais	école maternelle
	école élémentaire (RPI avec Braize)
*Valigny**	*école élémentaire*

Les écoles de Couleuvre / Valigny et de Hérisson sont mentionnées pour information. Leur gestion ne relève pas de la communauté de communes mais du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Couleuvre Valigny d'une part, et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Hérisson - Louroux Hodement – Venas d'autre part. La communauté de communes est représentée par des délégués au sein du comité syndical du SIRP. La communauté de communes n'aurait à gérer ces écoles directement que si ces SIRP venaient à être supprimés. Au total, en 2019, **445 élèves sont scolarisés en maternelle et élémentaire dans le Pays de Tronçais**. En 2019, la communauté de communes a dépensé 1 647 878,40 € pour les écoles (fonctionnement et investissement).

1 – Les travaux (investissement, hors remboursement du capital des emprunts).

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence école. Elle intervient sur toutes les écoles, y compris celles de Couleuvre, Valigny et Hérisson. En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé, en 2019, les dépenses d'investissement suivantes :

COMMUNES	Dépenses d'investissement (travaux, mobilier, informatique) en €
AINAY	26 063,75
BRAIZE	0
CERILLY	52 001,98
COULEUVRE	14 088,48
HERISSON	40 735,59
LE BRETHON	19 403,34
LE VILHAIN	5 320,01
MEAULNE	20 764,64
ST BONNET	120 158,53
VALIGNY	24 452,19
TOTAL	**322 988,51**

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

2 – Le fonctionnement.

Les charges de fonctionnement relatives à la compétence école se sont élevées à 1 295 419,51 € en 2019, dont 747 275,49 € pour le personnel.

3 – Le soutien aux réseaux ruraux d'Education.

Cf. rapport d'activité 2017

I – L'accueil de loisirs sans hébergement.

L'année 2018/2019 a été marquée par le retour à la semaine de 4 jours. Afin de proposer une offre de garde aux familles le mercredi mais aussi pendant les vacances, la communauté de communes a créé un accueil de loisirs extrascolaire, qui a ouvert ses portes le mercredi 5 septembre 2018 dans les locaux de la Ferme de l'Etang, à Saint-Bonnet-Tronçais.

L'année 2019 a donc marqué la 1ère année complète de fonctionnement pour ce nouveau service. La fréquentation moyenne de l'année 2019 s'établit ainsi :

- 16 enfants pendant les vacances de février 2019 ;
- 22 enfants pendant les vacances de printemps 2019 ;
- 30 enfants en juillet 2019 ;
- 27 enfants en août 2019 ;
- 32 enfants pendant les vacances de la Toussaint :
- au cours des 34 mercredis d'ouverture en 2019, en moyenne, 23 enfants ont fréquenté la structure le matin (de 11 à 34) et 18 enfants l'ont fréquenté l'après-midi (de 8 à 29).

Les enfants sont encadrés par une équipe de 5 animatrices.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

II – Fonctionnement de la communauté de communes.

A – Le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a tenu **6 réunions**. Les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire sont accessibles, en ligne, sur le site : http://www.paysdetroncais.fr/ (rubrique « COM DE COM / Publications / Délibérations). Voici la liste des délibérations de l'année 2019 :

DATE	*DELIBERATION*	*OBJET*
07/02/2019	D2019-01	Orientations budgétaires 2019
07/02/2019	D2019-02	Demandes de subventions relatives à la restructuration de l'école de Hérisson
07/02/2019	D2019-03	Demande de subventions pour l'aménagement de l'entrée des Forges de Tronçais
07/02/2019	D2019-04	Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie 2018
07/02/2019	D2019-05	Habiter mieux : attribution de deux subventions
07/02/2019	D2019-06	Créances éteintes
07/02/2019	D2019-07	Fonds de concours à la commune de Braize pour le renouvellement du taille-haie, de la tronçonneuse, de la débroussailleuse, du souffleur thermique, du nettoyeur haute pression, de la tondeuse, et du tracteur-tondeuse partiellement mis à disposition de la communauté de communes
07/02/2019	D2019-08	Fonds de concours à la commune de Hérisson pour le renouvellement du matériel de voirie partiellement mis à disposition de la communauté de communes
07/02/2019	D2019-09	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition auprès de la communauté de communes de l'ancienne maison d'habitation de la Ferme de l'Etang
07/02/2019	D2019-10	Conventions avec le centre social rural du Pays de Tronçais Val de Cher pour le Relais Assistantes Maternelles
07/02/2019	D2019-11	Modification statutaire du SDE03

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

07/02/2019	D2019-12	Groupement de commandes d'achat d'électricité avec le Syndicat Départemental d' Energie03- correction de la délibération n°2018-40 du 17 mai 2018
07/02/2019	D2019-13	Adhésion à la FREDON Auvergne
07/02/2019	D2019-14	Convention de partenariat avec la CCI Allier relative à la bourse des locaux Allier
07/02/2019	D2019-15	Désignation d'un délégué au comité de suivi technique de l'étude relative à la ressourcerie du PETR
07/02/2019	D2019-16	Avis relatif à l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Cérilly
07/02/2019	D2019-17	Soutien à la résolution générale du 101ème congrès des maires et des Présidents d'intercommunalité
20/03/2019	D2019-18	Compte de gestion 2018 du budget principal
20/03/2019	D2019-19	Compte administratif 2018 du budget principal
20/03/2019	D2019-20	Compte de gestion 2018 du budget annexe plate-forme bois
20/03/2019	D2019-21	Compte administratif 2018 du budget annexe plate-forme bois
20/03/2019	D2019-22	Affectation des résultats 2018 au budget principal primitif 2019
20/03/2019	D2019-23	Affectation des résultats 2018 au budget annexe primitif 2019 Plate-forme bois
20/03/2019	D2019-24	Budget principal primitif 2019
20/03/2019	D2019-25	Budget annexe plate-forme bois primitif 2019
20/03/2019	D2019-26	Taux d'imposition 2019

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

20/03/2019	D2019-27	Taux d'enlèvement des ordures ménagères
20/03/2019	D2019-28	Avenant n°3 au contrat territoire Allier
20/03/2019	D2019-29	Habiter mieux : une attribution d'une subvention
20/03/2019	D2019-30	Créances éteintes
20/03/2019	D2019-31	Rapport préalable sur le principe d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour les campings de Champ Fossé et des Ecossais
20/03/2019	D2019-32	Commission de délégation de service public - élection des membres
20/03/2019	D2019-33	Mise à jour du règlement d'utilisation des minibus
20/03/2019	D2019-34	Confirmation de la désignation des représentants de la communauté de communes du Pays de Tronçais à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) de la vallée du Cœur de France
20/03/2019	D2019-35	Convention de mise à disposition des locaux d'accueil auprès de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la vallée du Cœur de France
20/03/2019	D2019-36	Accompagnement extérieur pour la valorisation du Pays de Tronçais
14/05/2019	D2019-37	Budget principal – décision modificative n°1
14/05/2019	D2019-38	Vente d'une partie du site des anciennes forges de Tronçais à la société PIM Participation
14/05/2019	D2019-39	Fonds de concours aux communes d'Ainay le Château, Le Vilhain, Couleuvre, Hérisson, Saint Bonnet Tronçais, Cérilly
14/05/2019	D2019-40	Fonds de concours à la commune de Valigny – aménagement des espaces publics partagés entre la mairie, la salle intergénérationnelle et l'école
14/05/2019	D2019-41	Avenant n°2 au PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles relatifs à la compétence « école » de la commune de Valigny suite à l'installation d'une chaudière à granulés bois partagé entre la mairie, la salle intergénérationnelle et l'école

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

14/05/2019	D2019-42	Fonds de concours à la commune de Meaulne-Vitray – aménagement d'un restaurant communal destiné aux personnes âgées de la commune
14/05/2019	D2019-43	Demande de subvention Oxygène 2019
14/05/2019	D2019-44	Habiter mieux : attribution de deux subventions
14/05/2019	D2019-45	Créances éteintes
14/05/2019	D2019-46	Admission en non-valeur
14/05/2019	D2019-47	Avant-projet définitif de restructuration de l'école de Hérisson
14/05/2019	D2019-48	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services de la commune de Le Brethon
14/05/2019	D2019-49	Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes auprès du Syndicat Intercommunal de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon-l'Archambault, dit Syndicat de voiried'Ygrande
14/05/2019	D2019-50	Mise à disposition d'un broyeur de haie acquis par la communauté de communes auprès de la commune de Theneuille
14/05/2019	D2019-51	Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre Dame de Paris
11/07/2019	D2019-52	Demande de subvention auprès du Département pour l'opération Forêt d'exception
11/07/2019	D2019-53	Fonds de concours aux communes de Saint-Caprais et Valigny
11/07/2019	D2019-54	Créances éteintes
11/07/2019	D2019-55	Admission en non-valeur
11/07/2019	D2019-56	Programme « habiter mieux » - annulation d'une aide

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

11/07/2019	D2019-57	Programme « habiter mieux » - attribution d'une aide
11/07/2019	D2019-58	Subvention aux associations
11/07/2019	D2019-59	Perception en lieu et place du SICTOM de Cérilly de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
11/07/2019	D2019-60	Indemnités de conseil de Madame la Trésorière
11/07/2019	D2019-61	Mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)
11/07/2019	D2019-62	Budget principal - décision modificative n°2
11/07/2019	D2019-63	Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente : MIMOSA SAS à Cérilly
11/07/2019	D2019-64	Besoin du territoire en matière d'accompagnement social : compte-rendu de la phase 1 et validation de la phase 2
11/07/2019	D2019-65	Projet de valorisation du Pays de Tronçais : compte-rendu de la phase 1 et validation de la phase 2
11/07/2019	D2019-66	Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin temporaire lié à un accroissement saisonnier d'activités
11/07/2019	D2019-67	Convention relative à l'autorisation d'usage d'un terrain en vue de la pratique de la grimpe encadrée dans les arbres
11/07/2019	D2019-68	Modification du nom de circuit de randonnée de Châteloy aux Crêtes à Hérisson rebaptisé le circuit de l'Aumance
11/07/2019	D2019-69	Convention relative à l'observatoire départemental des services au public
11/07/2019	D2019-70	Indemnisation des frais kilométriques des stagiaires BAFA de l'Accueil de loisirs et prise en charge de leur frais de repas à l'accueil de loisirs
11/07/2019	D2019-71	Achat des terrains de la Zone d'Activités Economiques du Champ Signeux à la commune de Cérilly

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

11/07/2019	D2019-72	Demande de subventions pour l'aménagement de l'entrée des Forges de Tronçais
11/07/2019	D2019-73	Demande de subventions pour la restructuration de l'école de Hérisson
11/07/2019	D2019-74	Appel à projet Ecole Numérique Innovante et Ruralité (ENIR)
11/07/2019	D2019-75	Demande de subvention auprès de la région pour l'opération Forêt d'exception - aménagement du circuit de l'étang de Pirot et signalétique
02/09/2019	D2019-76	Rapport d'activité de la communauté de communes
02/09/2019	D2019-77	Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil
02/09/2019	D2019-78	annulée
02/09/2019	D2019-79	Budget annexe plate-forme bois - décision modificative n° 1
02/09/2019	D2019-80	Créances éteintes
02/09/2019	D2019-81	Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de services de la commune d'Ainay le Château
02/09/2019	D2019-82	Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville - Aide à l'entreprise EURL DOUSSET, via la SCI DOUSSET à Urçay
02/09/2019	D2019-83	Convention de partenariat Fiche Rando avec le Comité départemental du tourisme de l'Allier
02/09/2019	D2019-84	Constitution d'un comité de pilotage pour la création d'une Maison France Services et réalisation d'une analyse des besoins sociaux
02/09/2019	D2019-85	Soutien à l'antenne 03 Pays de Tronçais de l'association A Vélo Sans Age pour l'achat d'un vélo triporteur
02/09/2019	D2019-86	Budget principal - décision modificative n°3

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

02/09/2019	D2019-87	Programme "Habiter mieux" - attribution d'une aide
19/11/2019	D2019-88	Compte-rendu des décisions de la Présidente
19/11/2019	D2019-89	Désignation de Monsieur Daniel RONDET pour la signature du formulaire de publication au registre de la publicité foncière du transfert des propriétés bâties et non bâties du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique de la forêt de Tronçais et de sa région (SMAT) à la communauté de communes du Pays de Tronçais
19/11/2019	D2019-90	Procès-verbaux de mise à disposition des chemins de randonnée auprès de la communauté de communes
19/11/2019	D2019-91	Aides aux associations (Hérisson Social Club, Vitray Festivités)
19/11/2019	D2019-92	Aide à l'association Le P'tit Bastringue
19/11/2019	D2019-93	Attribution de trois aides au titre du programme « habiter mieux »
19/11/2019	D2019-94	Attribution d'un fonds de concours aux communes d'Ainay-le-Château et de Braize
19/11/2019	D2019-95	Attribution d'un fonds de concours aux communes de Braize et de Hérisson pour le renouvellement des biens partiellement mis à disposition de la communauté de communes
19/11/2019	D2019-96	Créances éteintes
19/11/2019	D2019-97	Admission en non-valeurs
19/11/2019	D2019-98	Réalisation d'un emprunt de 700 000 € pour le budget principal
19/11/2019	D2019-99	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
19/11/2019	D2019-100	Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2020
19/11/2019	D2019-101	Attribution du marché de travaux relatif à la restructuration de l'école Hérisson

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

19/11/2019	D2019-102	Décision modificative n°4 – budget principal
19/11/2019	D2019-103	Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Territoire Allier : fonctionnement de l'accueil de loisirs
19/11/2019	D2019-104	Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Territoire Allier : restructuration de l'école de Hérisson
19/11/2019	D2019-105	Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Territoire Allier : Tronçais Forêt d'Exception
19/11/2019	D2019-106	Avenant au Contrat Ambition Région
19/11/2019	D2019-107	Demande de subvention pour la restructuration de l'école de Hérisson au titre du Contrat Ambition Région
19/11/2019	D2019-108	Demande de subvention pour l'équipement numérique des écoles au titre du Contrat Ambition Région
19/11/2019	D2019-109	Demande de subvention pour l'aménagement du sentier de Pirot au titre du Contrat Ambition Région
19/11/2019	D2019-110	Création d'un poste d'agent des écoles à 29,16 heures hebdomadaires annualisées avec suppression du poste à 16,47 heures hebdomadaires annualisées
19/11/2019	D2019-111	Création d'un poste d'agent des écoles à 23,72 heures hebdomadaires annualisées avec suppression du poste à 19 heures hebdomadaires annualisées
19/11/2019	D2019-112	Création d'un poste d'assistante de gestion administrative et communication à 28 heures par semaine avec suppression du poste d'agent contractuel à 17 heures par semaine
19/11/2019	D2019-113	Création d'un poste de responsable des affaires générales et des moyens à temps complet
19/11/2019	D2019-114	Mise à dispo du directeur de la communauté de communes auprès de la commune de Cérilly
19/11/2019	D2019-115	Nouvelle organisation du service Ecole / accueil de loisirs
19/11/2019	D2019-116	Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

19/11/2019	D2019-117	Aide à l'immobilier d'entreprise - dispositif d'aide pour les années 2020-2021 et renouvellement de la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises avec le Département
19/11/2019	D2019-118	Aide aux activités commerciales de centre-ville : dispositif d'aide pour les années 2019-2020 et délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville
19/11/2019	D2019-119	Correction de la délibération n°2019-33 relative au règlement d'utilisation du minibus
19/11/2019	D2019-120	Adhésion des 3 villes de Montluçon, Moulins et Vichy au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier
19/11/2019	D2019-121	Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « qualité de l'air » en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier
19/11/2019	D2019-122	Participation au Salon départemental des métiers 2020
19/11/2019	D2019-123	Contrat de location entre la Communauté de Communes et l'E.I.R.L Jean CAROZZI VISIOCOM pour la mise à disposition d'un véhicule publicitaire 9 places
19/11/2019	D2019-124	Motion de l'Assemblée des Communautés de France – Intercommunalité : le temps de la stabilité est venu
19/11/2019	D2019-125	Prix de vente des randofiches du Pays de Tronçais
19/11/2019	D2019-126	Convention entre la Préfète de l'Allier et la Communauté de communes du Pays de Tronçais pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
19/11/2019	D2019-127	Travaux de voirie 2019 - Plan de financement définitif
19/11/2019	D2019-128	Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2020
19/11/2019	D2019-129	Attribution d'un fonds de concours aux communes d'Ainay le Château et de Braize
19/11/2019	D2019-130	Demande de subvention auprès du département dans le cadre du Territoire Allier : Tronçais Forêt d'Exception®
19/11/2019	D2019-131	Convention relative à l'entretien des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Tronçais

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

B – Le renforcement de coopération intercommunale.

1 – Transferts de compétences à la communauté de communes.

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé de solliciter auprès des communes le transfert des compétences accueil de loisirs extrascolaire et équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ce dernier étant limité aux parcours permanents de course d'orientation.

L'année 2018 a été marquée par le transfert effectif de ces deux compétences. Lors de sa réunion du 5 juillet 2018, compte tenu de l'absence de charges relatives aux compétences transférées dans les comptes administratifs des communes, les élus de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ont décidé de ne pas modifier le montant des charges transférées, et donc indirectement de maintenir les attributions de compensation à leur niveau antérieur (délibération n°2016-88 du 20 octobre 2016).

En 2019, la CLECT ne s'est pas réunie et donc les attributions de compensation n'ont pas été amenées à évoluer.

2 – Les attributions de compensation versées par les communes à la communauté de communes suites aux divers transferts de charges.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Fiscalité professionnelle (FPU) perçue par la commune en 2012 – charges de voirie et d'école transférées à la communauté de communes = attribution de compensation (qui peut être positive si la commune percevait plus de FPU qu'elle n'a transféré de charges ou négative si la commune percevait moins de FPU qu'elle n'a transféré de charges).

	AINAY	BRAIZE	CERILLY	COULEUVRE	HERISSON	ISLE BARDAIS	LE BRETHON	LE VILHAIN	L'ETELON	MEAULNE	ST BONNET	ST CAPRAIS	THENEUILLE	URCAY	VALIGNY	VITRAY	TOTAL COMMUNES
FONDS 1	4 927	**2 965**	10 486	15 422	6 410	4 511	3 645	2 168	2 524	2 722	6 473	2 781	7 261	1 181	4 950	2 784	**81 210**
FONCTIONNEMENT ECOLE (coût net)	126 969	32 090	135 760	73 624	69 312	195	34 960	34 599		88 274	94 644	3 147	2 436	666	54 886	829	**752 391**
FONCTIONNEMENT VOIRIE (coût net) *moins Fonds 1 pour commune membre SVY*	42 255	16 036	49 754	55 734	47 681	20 136	34 598	13 078	516	20 782	25 869	6 417	33 476	5 035	32 333	2 468	**406 168**
ETAT ACTIF ECOLE *Investissement avec déduction FCTVA et -25% de subvention*	27 408	1 346	41 373	17 134	11 069		10 842	4 198		18 332	13 662				8 899		**154 263**
ETAT ACTIF VOIRIE *Investissement avec déduction FCTVA*	11 164	2 906	21 068	2 279	7 982	3 516	7 240	2 619	1 333	7 090	8 128	218	2 781	4 510	1 127	803	**84 764**
TRAVAUX VOIRIE SELON PEREQUATION / POP *Investissement avec déduction FCTVA*	48 647	6 431	64 197		14 568	24 796	14 433	8 286	5 642	27 204	29 673	4 928		5 419		4 739	**258 963**
TRAVAUX VOIRIE - FONDS 1	43 720	3 466	53 711		8 158	20 285	10 788	6 118	3 118	24 482	23 200	2 147		4 238		1 955	**205 386**
CONTRIBUTION SDIS 03 - 2016	21 236	4 675	26 805	11 085	12 947	4 977	4 464	4 625	2 381	13 267	14 418	1 561	6 936	5 515	5 361	1 611	**141 864**
TOTAL CHARGE TRANSFEREES	**272 752**	**60 519**	**328 471**	**159 856**	**157 149**	**49 109**	**102 892**	**65 237**	**7 348**	**172 227**	**179 921**	**13 490**	**45 629**	**19 964**	**102 606**	**7 666**	**1 744 836**
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	57 135	14 572	106 427	55 068	17 429	10 779	3 139	12 244	881	189 494	48 522	176	15 505	18 807	8 875	4 274	**563 327**
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017	**-215 617**	**-45 947**	**-222 044**	**-104 788**	**-139 720**	**-38 330**	**-99 753**	**-52 993**	**-6 467**	**17 267**	**-131 399**	**-13 314**	**-30 124**	**-1 157**	**-93 731**	**-3 392**	

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

3– Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et l'aide aux bâtiments communaux.

L'objectif de la péréquation consiste à **corriger l'inégalité de répartition des assiettes fiscales et des charges entre collectivités.** Pour la communauté de communes, la péréquation s'exerce de deux manières :

- de l'Etat vers la communauté de communes (péréquation verticale) ;
- des « blocs communaux » (communes et communautés) les plus favorisés en France, vers les blocs communaux les moins favorisés, dont la communauté de communes (péréquation horizontale car réalisée entre collectivités d'un même niveau) via le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Comme en 2016 et en 2017, la répartition de droit commun a été appliquée : les communes et la communauté de communes se partageant le FPIC. Pour aider les communes, la communauté de communes utilise ces crédits pour alimenter le **fonds de concours aux bâtiments communaux. L'objet de ce fonds de concours consiste à aider les communes à la réalisation d'investissements relatifs aux bâtiments communaux** (mairie, salle polyvalente, cimetière, église, etc.). En 2019, 5 fonds de concours ont été alloués aux communes pour un montant total de 51 880,66 €.

C – Le personnel de la communauté de communes.

Au 31 décembre 2019, la communauté de communes comptait **3,64 équivalents temps plein administratifs** :

- une assistante de direction, Madame Odile LEPEE, adjoint administratif, pour une durée de 35 h/sem ;
- une secrétaire, Madame Séverine CLABAU, en contrat à durée déterminée, pour une durée de 17 h/sem ;
- une responsable paie et carrière, Madame Véronique FOULQUIER, arrivée le 1er juillet 2014, adjoint administratif principal 2ème classe, pour une durée de 5 h/sem ;
- un responsable de la voirie, des bâtiments et du réseau de chemins de randonnée, adjoint technique, Patrice GALLOY, à temps complet, par mutation ;
- un directeur, attaché territorial principal, Jean-Louis ETIEN, à temps complet, arrivé en 2009, par mutation, titulaire.

La communauté de communes emploie une directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement, Madame Carole SYLVAIN, arrivée le 1er septembre 2015, adjoint d'animation, pour une durée de 28 heures hebdomadaires. En 2019, elle était responsable du service Ecole / accueil de loisirs.

Au 31 décembre 2019, la communauté de communes emploie 35 agents soit 22,35 équivalents temps plein : 24 occupent un emploi permanent et 11 un emploi non permanent.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		2,00	2,00	4,00	2,14	0,50	2,64
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (AV. JANV. 2	C		1,00	1,00	0,14		0,14
ADJOINT ADMINISTRATIF (AV. JANV. 2020)	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,50	1,50
ATTACHE PRINCIPAL (AV. JANV. 2020)	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		6,00	14,00	20,00	10,89	2,37	13,26
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2019)	C		1,00	1,00	0,89		0,89
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2020)	C	4,00	11,00	15,00	9,00	1,00	10,00
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2020)		1,00	1,00	2,00		1,27	1,27
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (AV. JAN	C		1,00	1,00		0,10	0,10
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (AV. JANV. 202	C	1,00		1,00	1,00		1,00
SOCIAL		3,00	2,00	5,00	3,55		3,55
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C		1,00	1,00	0,70		0,70
AGENT SPC PR. 2EME CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C	3,00	1,00	4,00	2,85		2,85
ANIMATION		1,00	1,00	2,00	1,80		1,80
ADJOINT D'ANIMATION (AV. JANV. 2020)	C		1,00	1,00	0,80		0,80
ADJOINT D'ANIMATION PR. 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	1,00		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		12,00	19,00	31,00	18,38	2,87	21,25

Les charges de personnel se sont élevées, en 2019, 1 182 669,03 €, dont 348 255,64 € de remboursement aux communes des personnels qu'elles mettent à disposition de la communauté de communes. Ainsi, 35 agents sont mis partiellement à la disposition de la communauté de communes, ce qui représente 11,44 équivalents temps plein.

Les charges de personnel représentent 31,3 % des dépenses de fonctionnement en 2019 (32,7 % en 2015, 31,2 % en 2016, et 30,3 % en 2017, 30,1 % en 2018).

Quelques indicateurs d'activité administrative pour l'année 2019 :

- 7 683 écritures comptables (mandats de dépenses et titres de recettes) ;
- 131 délibérations
- 86 arrêtés
- 4 366 courriers reçus
- 1 332 courriers envoyés.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Tableau des emplois de la communauté de communes au 31 décembre 2019

EMPLOIS							
Libellé fonction ou poste ou emploi	Date de création	Quotité de temps de travail actuelle	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Poste pourvu	Poste vacant
Assistante de direction	28/09/2017	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	**1**	**0**
Responsable Patrimoine bâti, voirie, réseaux	08/03/2018	35	tech	C	Agent de maîtrise principal	**1**	0
Directrice adjointe ALSH - agent des écoles et de prévention	01/06/2017	35	tech	C	Adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	0
Directeur(trice) ALSH	26/05/2016	28	anim	C	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème cl., adjoint d'animation principal 1ère cl.	**1**	0
Responsable paie et carrière	17/04/2014	5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	**1**	**0**
Directeur des services	01/01/2000	35	adm	A	Attaché, attaché principal	**1**	**0**
Agent des écoles	16/10/2014	35	anim	C	adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème cl., adjoint d'animation principal de 1ère classe	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	16/10/2014	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	27/06/2016	24,57	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	16,47	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	05/07/2018	23,06	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	26,54	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	02/04/2013	25,42	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	19	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	01/04/2013	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	05/07/2018	31,2	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	28/08/2014	32	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	16/10/2014	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	18/06/2015	22,1	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	18/06/2015	2,55	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	18/06/2015	2,66	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	27/06/2016	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	08/11/2018	9,28	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	**1**	**0**
Agent des écoles	08/11/2018	3,5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	**1**	**0**
Assistante RH	05/12/2018	17	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	**1**	**0**

Les contrats aidés ne figurent pas dans le tableau des emplois car ce sont des contrats à durée déterminée, donc non permanents contrairement à ceux qui figurent dans le tableau.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

III - Les comptes administratifs 2019.

Les comptes administratifs permettent de recenser toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

A – Compte administratif 2019 du budget principal.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 122 413,93	G	4 338 175,29
	Section d'investissement	B	1 869 337,28	H	1 784 867,56
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	931 161,77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	67 810,94 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	6 059 562,15	= G+H+I+J	7 054 204,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	44 193,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 201 513,04	L	942 594,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 245 706,04	= K+L	942 594,60
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 166 606,93	= G+I+K	5 269 337,06
	Section d'investissement	= B+D+F	3 138 661,26	= H+J+L	2 727 462,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 305 268,19	= G+H+I+J+K+L	7 996 799,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	44 193,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		44 193,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 201 513,04	L	942 594,60
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		942 594,60
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
08001	Opération d'équipement n° 08001	259,84	
12004	Opération d'équipement n° 12004	164 084,38	
1604	Opération d'équipement n° 1604	16 980,98	
1702	Opération d'équipement n° 1702	633,79	
1801	Opération d'équipement n° 1801	8 067,82	
1804	Opération d'équipement n° 1804	873 870,53	
1807	Opération d'équipement n° 1807	11 484,00	
1809	Opération d'équipement n° 1809	9 580,00	
1901	Opération d'équipement n° 1901	79 735,43	
1902	Opération d'équipement n° 1902	14 214,55	
1904	Opération d'équipement n° 1904	7 289,92	
1905	Opération d'équipement n° 1905	4 690,80	
1906	Opération d'équipement n° 1906	6 481,00	
1907	Opération d'équipement n° 1907	4 140,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 147 400,00	951 627,30	27 040,70	0,00	168 732,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 218 600,00	1 163 062,46	19 606,57	0,00	35 930,97
014	Atténuations de produits	997 000,00	989 788,77	0,00	0,00	7 211,23
65	Autres charges de gestion courante	689 415,00	606 055,60	0,00	44 193,00	39 166,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**4 052 415,00**	**3 710 534,13**	**46 647,27**	**44 193,00**	**251 040,60**
66	Charges financières	26 000,00	12 454,09	5 449,34	0,00	8 096,57
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	3 199,59	0,00	0,00	6 800,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	251 417,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**4 339 832,00**	**3 726 187,81**	**52 096,61**	**44 193,00**	**517 354,58**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*353 420,57*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*270 000,00*	*344 129,51*			*-74 129,51*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***623 420,57***	***344 129,51***			***279 291,06***
	TOTAL	**4 963 252,57**	**4 070 317,32**	**52 096,61**	**44 193,00**	**796 645,64**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	29 441,39	0,00	0,00	-29 441,39
70	Produits services, domaine et ventes div	821 000,00	896 895,81	0,00	0,00	-75 895,81
73	Impôts et taxes	2 746 000,00	2 816 319,08	0,00	0,00	-70 319,08
74	Dotations et participations	463 500,00	473 626,37	0,00	0,00	-10 126,37
75	Autres produits de gestion courante	0,00	309,15	0,00	0,00	-309,15
	Total des recettes de gestion courante	**4 030 500,00**	**4 216 591,80**	**0,00**	**0,00**	**-186 091,80**
76	Produits financiers	0,00	28,62	0,00	0,00	-28,62
77	Produits exceptionnels	0,00	81 859,41	0,00	0,00	-81 859,41
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**4 030 500,00**	**4 298 479,83**	**0,00**	**0,00**	**-267 979,83**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 590,80*	39 695,46			-38 104,66
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***1 590,80***	***39 695,46***			***-38 104,66***
	TOTAL	**4 032 090,80**	**4 338 175,29**	**0,00**	**0,00**	**-306 084,49**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) **931 161,77**				

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 321 309,12	1 723 615,09	1 201 513,04	396 180,99
	Total des dépenses d'équipement	**3 321 309,12**	**1 723 615,09**	**1 201 513,04**	**396 180,99**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	106 026,73	0,00	3 973,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	16 840,00			
	Total des dépenses financières	**126 840,00**	**106 026,73**	**0,00**	**20 813,27**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 448 149,12**	**1 829 641,82**	**1 201 513,04**	**416 994,26**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*1 590,80*	*39 695,46*		*-38 104,66*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***1 590,80***	***39 695,46***		***-38 104,66***
TOTAL		**3 449 739,92**	**1 869 337,28**	**1 201 513,04**	**378 889,60**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **67 810,94**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 633 819,35	475 016,69	942 594,60	216 208,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 333 819,35**	**1 175 016,69**	**942 594,60**	**216 208,06**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	315 000,00	192 910,50	0,00	122 089,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	67 810,94	67 810,94	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	4 999,92	0,00	0,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	172 500,00		0,00	
	Total des recettes financières	**560 310,94**	**265 721,36**	**0,00**	**294 589,58**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 894 130,29**	**1 440 738,05**	**942 594,60**	**510 797,64**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*353 420,57*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*270 000,00*	*344 129,51*		*-74 129,51*

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

COM. COM. Pays de Tronçais - Principal - CA - 2019

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		*623 420,57*	*344 129,51*		*279 291,06*
TOTAL		3 517 550,86	1 784 867,56	942 594,60	790 088,70
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 0,00			

Arrêt des comptes de l'exercice 2019

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	3 517 550,86
	Réalisé	1 937 148,22
	Reste à réaliser	1 201 513,04
RECETTES	Prévu	3 517 550,86
	Réalisé	1 784 867,56
	Reste à réaliser	942 594,60
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	4 963 252,57
	Réalisé	4 122 413,93
	Reste à réaliser	44 193,00
RECETTES	Prévu	4 963 252,57
	Réalisé	5 269 337,06
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2019

	2016	2017	2018	**2019**
Investissement	33 170,83	-357 414,98	- 210 654,78	**- 152 280,00**
Fonctionnement	1 134 787,04	1 357 085,50	985 874,65	**1 146 923,13**
Résultat global	1 168 957,87	999 670,52	775 219,87	**994 642,47**

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 752 728	4 959 413	4 642 811	5 229 642
Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023	537 743	931 162
Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 893 701	4 038 390	4 105 068	4 298 480
Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 505 720	3 557 416	3 778 284
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155	4 555	3 200
Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798	12 528	81 859
Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673	11 373	17 903
Epargne brute	**251 873**	**616 669**	**409 169**	**515 355**	**528 306**	**423 633**
Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359	52 697	106 027
Epargne nette	**246 344**	**588 502**	**377 785**	**460 996**	**475 609**	**317 606**
Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 798	1 132 102	1 763 142
Capacité de désendettement	**1,2**	**1,1**	**1,6**	**1,1**	**2,1**	**4,2**
Taux d'épargne brute	**7%**	**16%**	**11%**	**13%**	**13%**	**10%**

Taux d'imposition 2019 (idem 2015, 2016, 2017 et 2018).

Taxes	Taux 2019
Cotisation foncière des entreprises	25,90
Taxe d'habitation	4,76
Taxe sur le Foncier Bâti	2,72
Taxe sur le Foncier Non Bâti	7,64

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 003-240300558-20201015-D2020130-DE

B – Le compte administratif 2019 du budget annexe « Plate-forme bois ».

Arrêt des comptes de l'exercice 2019

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	40 641,17
	Réalisé	20 417,52
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	40 641,17
	Réalisé	33 208,65
	Reste à réaliser	0,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	65 419,02
	Réalisé	29 105,81
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	65 419,02
	Réalisé	69 012,40
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2019

	2016	2017	2018	**2019**
Investissement	- 88 964,88	14 528,88	13 691,17	**12 791,13**
Fonctionnement	30 596,43	36 380,59	38 999,06	**39 906,59**
Résultat global	-58 368,45	50 909,47	52 690,23	**52 697,72**

C - Liste des marchés conclus en 2019 (> 25 000 € HT)

Date d'attribution	Objet	Montant en € HT
12/08/2019	Marché de fourniture et pose de signalétique sur le réseau d'itinéraires de randonnée	35 919,00
12/08/2019	Marché de travaux de fossés 2019	40 189,50
22/08/2019	Marché de travaux d'aménagement de la Place du Champ de Foire à Cérilly	62 690,00
26/09/2020	Marché de services d'assurances pour une durée de 4 ans (2020-2023)	82 293,60
26/09/2020	Marché de Travaux de voirie 2019	323 670,60
25/10/2019	Marché d'acquisition de surfaces de projection interactives et de classes mobiles pour les écoles maternelles et élémentaires	103 660,93